

AVIS DE CONCOURS

La Banque Centrale de Tunisie annonce l'ouverture d'un **concours externe sur dossiers** pour le recrutement de vingt-trois (23) cadres aux grades d'Attaché de Direction et de Sous-Chef de Service pour les besoins de son siège et ce, conformément aux profils ci-dessous :

I- Profils et nombre de postes ouverts :

Libellé du poste	Nombre	Diplôme	Grade de recrutement	Code
Développeur	03	Ingénieur en Informatique Génie Logiciel Génie Informatique Mastère Professionnel « Data Science for Business »	Sous-chef de Service	CD22-DV1
Ingénieur Système	02	Ingénieur en Réseaux Informatiques et Télécommunication Ingénieur en Informatique : « Systèmes embarqués » Génie Informatique Mastère Professionnel « Data Science for Business »		CD22-GS1
Ingénieur Réseau	01	Ingénieur en Réseaux Informatiques et Télécommunication Ingénieur en Informatique (parcours Réseau) Génie Informatique Mastère Professionnel « Sécurité des Systèmes d'Information » Mastère Professionnel en Cybersécurité		CD22-GR1
Ingénieur en Sécurité Informatique	02	Mastère Professionnel en «Sécurité des Systèmes d'Information» Mastère Professionnel en Cybersécurité		CD22-SI1
Administrateur Base de Données	02	Ingénieur Génie Logiciel Ingénieur en Informatique Génie Informatique Mastère Professionnel « Sécurité des Systèmes d'Information »		CD22-AB1

Libellé du poste	Nombre	Diplôme	Grade de recrutement	Code
Technicien en Informatique	06	Licence en Réseaux et Systèmes Informatiques Licence Appliquée en Réseaux Informatiques « Administration des Réseaux et Services » Licence Appliquée en Informatique « Systèmes Informatiques et Logiciels »	Attaché de Direction	CD22-TI1
Juriste	05	(03) Mastère en Droit des Affaires	Sous-chef de Service	CD22-J1
		(02) Mastère en Droit Bancaire et Financier		CD22-J2
Archiviste	02	Mastère Professionnel en Gestion de l'Information et des Documents Numériques	Sous-chef de Service	CD22-AR1

II- Conditions de participation au concours :

1- Conditions générales :

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité tunisienne depuis 5 ans au moins et jouir de ses droits civiques,
- Etre âgé de 35 ans au plus à la date de clôture de l'inscription en ligne,
- Etre titulaire du diplôme exigé dans la spécialité prévue dans le tableau ci-dessus.

NB : Les diplômes étrangers ou délivrés par les institutions d'enseignement privé ne sont acceptés que s'ils sont accompagnés d'un certificat d'équivalence.

2- Les conditions spécifiques :

En plus des conditions générales susmentionnées, le candidat au poste de **Juriste** « **CD22-J1** » ou « **CD22-J2** » doit avoir une expérience professionnelle **de cinq (05) ans** au moins dans un cabinet d'avocat ou dans une administration publique.

III– Etapes du concours :

Le candidat ne peut postuler qu'à un seul poste identifié par un seul code sous peine de rejet de sa candidature

1- Inscription en ligne :

Le candidat répondant aux conditions de participation au concours et souhaitant postuler à l'un des postes susvisés, doit obligatoirement s'inscrire sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie : www.bct.gov.tn via la rubrique « **Recrutement** » à **partir du 05/08/2022 jusqu'au 14/08/2022 à minuit. Passée cette date, aucune inscription ne peut être effectuée.**

Les données introduites par le candidat, lors de l'inscription en ligne, doivent être exactes sous peine de rejet de sa candidature. **Aucune modification ne peut être effectuée par le candidat après la validation de son inscription en ligne.**

Le candidat doit consulter sa boîte mail pour vérifier que son inscription a été acceptée.

Le candidat doit, avant la date de clôture de l'inscription en ligne, imprimer la dernière version de son formulaire d'inscription dans lequel figure le score qu'il a obtenu pour pouvoir le présenter, le cas échéant, à la Banque Centrale de Tunisie. **A l'expiration du délai d'inscription en ligne, aucune impression du formulaire ne peut être effectuée.**

Date d'ouverture de l'inscription en ligne : 05/08/2022
Date de clôture de l'inscription en ligne : 14/08/2022 à minuit

2- Présélection :

Les candidats seront présélectionnés sur la base de leurs scores individuels obtenus lors de l'inscription en ligne et qui sont calculés selon les barèmes suivants :

A- Pour les postes de développeur (CD22-DV1), Ingénieur Système (CD22-GS1), Ingénieur Réseau (CD22-GR1), Ingénieur en Sécurité Informatique (CD22-SI1), Administrateur Base de Données (CD22-AB1) et Technicien en Informatique (CD22-TI1) :

**Moyenne du baccalauréat x (1,5) + Moyenne du diplôme universitaire x (3)
+ Valeur correspondant à l'année d'obtention du diplôme universitaire.**

**Valeur correspondant à l'année
d'obtention du diplôme universitaire**

Année d'obtention du diplôme	Nombre de points
2021 et 2022	10
2020	09
2019	08
2018	07
2017	06
2016	05
2015	04
2014	03
2013	02
Avant 2013	01

B- Pour le poste d'archiviste (CD22-AR1) :

Moyenne du baccalauréat x (1,5) + Moyenne du diplôme universitaire x (3) + Valeur correspondant à l'année d'obtention du diplôme universitaire.

**Valeur correspondant à l'année
d'obtention du diplôme universitaire**

Année d'obtention du diplôme	Nombre de points
2021 et 2022	10
2020	09
2019	08
2018	07
2017	06
2016	05

C- Pour les postes de juriste (CD22-J1) et (CD22-J2) :

Moyenne du baccalauréat x (1,5) + Moyenne du diplôme universitaire x (3) + Valeur correspondant au nombre d'années d'expérience professionnelle.

Valeur correspondant au nombre d'années d'expérience professionnelle

Nombre d'années d'expérience	Nombre de points
Plus de 5 ans	10
5 ans	05

La moyenne du diplôme universitaire correspond à :

- Celle de la dernière année sans PFE pour les candidats titulaires de licence qui postulent au poste de « Technicien en Informatique CD22-TI1 »,
- Celle de la dernière année sans PFE ou, à défaut, celle des quatre semestres pour les candidats titulaires de mastère qui postulent aux autres postes.

Pour chaque poste, les candidats seront classés par ordre de mérite en fonction de leurs scores individuels, mais seuls les candidats ayant obtenu **le score minimum exigé, fixé à 60/100 points, et classés dans une limite de vingt (20) fois le nombre de postes à pourvoir, seront présélectionnés et invités à adresser leurs dossiers de candidature.**

En cas d'égalité des scores individuels, les candidats ex-aequo seront départagés par ordre d'âge décroissant.

3- Constitution et étude des dossiers :

A- Constitution des dossiers :

Les candidats présélectionnés seront invités par message électronique (sms et e-mail) à adresser leurs dossiers de candidature par voie postale et recommandée à l'adresse suivante :« BANQUE CENTRALE DE TUNISIE, AVENUE HEDI NOUIRA, 1080 TUNIS», et ce, avant la date limite qui sera fixée au niveau du message électronique précité. Le cachet de la poste faisant foi.

Le candidat doit obligatoirement mentionner sur l'enveloppe externe le libellé du poste auquel il a postulé et y joindre les pièces suivantes :

- 1- Une copie du formulaire d'inscription en ligne dûment signé.
- 2- Une copie de la carte d'identité nationale.

- 3- Un bulletin n°3 datant de trois (03) mois au plus à la date de clôture de l'inscription en ligne ou, le cas échéant, le reçu attestant le dépôt d'une demande à cet effet.
- 4- Une copie dûment certifiée conforme à l'original du diplôme et de l'attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ou délivrés par des institutions d'enseignement privé.
- 5- Une copie dûment certifiée conforme à l'original des relevés de notes demandés.
- 6- Pour les candidats au poste de **Juriste** « **CD22-J1** » ou « **CD22-J2** », une copie de la ou des attestation (s) justifiant l'expérience professionnelle.

B - Etude des dossiers :

Est rejeté tout dossier de candidature :

- Ne comportant pas les documents exigés pour le poste auquel le candidat a postulé.
- Ne mentionnant pas sur l'enveloppe externe le libellé du poste et/ou le code lui correspondant,
- Comportant une candidature à plus qu'un poste parmi les postes ouverts,
- Parvenu après la date limite de l'envoi des dossiers de candidature (le cachet de la poste faisant foi),
- Adressé à la Banque Centrale de Tunisie par dépôt direct au bureau d'ordre. (Siège et Succursales).

Les candidats présélectionnés dont les dossiers de candidature ont été acceptés, seront invités par télégramme et par message électronique (sms et e-mail) fixant la date, le lieu et l'heure de déroulement de l'épreuve orale à passer.

La liste des candidats retenus pour passer l'épreuve orale sera publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie (www.bct.gov.tn).

Dans un délai ne dépassant pas cinq (05) jours à compter de la date de publication de la liste précitée, les candidats non retenus pour passer l'épreuve orale peuvent adresser leurs réclamations sur les résultats de la présélection, et ce par courrier électronique adressé à l'adresse électronique suivante : concours@bct.gov.tn.

4- Déroulement de l'épreuve orale :

Les candidats retenus à concourir sont convoqués par télégrammes et par courriers électroniques fixant la date de déroulement des épreuves orales d'admission.

Les épreuves orales auront lieu au siège de la Banque Centrale de Tunisie sous forme d'un entretien oral auprès d'un jury désigné par la Banque Centrale de Tunisie.

Seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 peuvent être déclarés admis et ce, dans la limite des postes à pourvoir. Ils seront classés par ordre de mérite, et en cas d'égalité, par ordre d'âge décroissant.

IV- Proclamation des résultats et admission définitive :

La liste des candidats admis, classés par ordre de mérite, est publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie.

Aucun candidat ne peut être déclaré définitivement admis qu'après avoir subi une visite médicale par le médecin de la Banque et avoir été déclaré apte à l'exercice des fonctions qui lui seront dévolues.

Le candidat déclaré inapte sera remplacé par celui inscrit en premier sur une liste complémentaire établie à cet effet.

La liste des candidats définitivement admis est publiée sur le site web de la Banque Centrale de Tunisie et les candidats seront convoqués par télégramme et par message électronique (sms et e-mail) fixant la date de prise de leurs fonctions.

Le candidat déclaré définitivement admis et qui refuse le poste auquel il a postulé, perd le bénéfice de son admission et sera remplacé par le candidat inscrit en premier sur la liste complémentaire précitée.